

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N°29/2023
06 juillet 2023

L'Autorité belge de la Concurrence adresse une communication des griefs à Securitas, G4S et Seris concernant des ententes dans le secteur de la sécurité privée en Belgique

Le 6 juillet 2023, l'Auditorat de l'Autorité belge de la concurrence (ABC) a informé Securitas, G4S et Seris qu'il a pris une position préliminaire concernant d'éventuelles pratiques d'entente en violation des règles de concurrence, en particulier l'article IV.1 du Code de droit économique (CDE) et l'article 101 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE).

Les pratiques d'entente en question concernent des comportements anticoncurrentiels qui ont duré plusieurs années et qui ont consisté en la fixation de prix minimums au sein de l'association professionnelle et leur application, des échanges d'intentions et une coordination dans les appels d'offres et des accords concernant la non-sollicitation par les parties d'employés de concurrents. Ces pratiques peuvent constituer une violation de l'article IV.1 CDE et de l'article 101 du TFUE.

Les griefs sont dirigés contre les sociétés suivantes :

- Securitas NV, filiale de Securitas AB ;
- G4S Secure Solutions NV, filiale de Atlas Ontario LP ;
- Seris Security NV, filiale de Separgefi SAS.

Les parties sont des acteurs internationaux actifs dans la fourniture de services de sécurité privée.

L'envoi d'une communication des griefs a pour but de permettre aux entreprises concernées d'exercer leurs droits de la défense. La communication des griefs ne préjuge pas de l'issue de la procédure.

Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :

Damien Gerard
Auditeur général
Tél : + 32 (2) 277 76 57
Courriel : damien.gerard@bma-abc.be
Site internet : www.concurrence.be

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).